



Plan de Prévention des Risques naturels "Inondation"

Révision partielle

Commune d'Oyonnax

Notice explicative

vU pour rester annexé à notre
arrêté de ce jour,

Bourg-en-Bresse, le:

20 OCT. 2008

signé Pierre SOUBELET



Prescrit le : 24 octobre 2007

mis à l'enquête publique

du : 13 mai 2008

au : 13 juin 2008

Approuvé le : **20 OCT. 2008**

Direction Départementale
de l'Équipement de l'Ain
Service Risques et Prévention
Bureau Prévention des Risques
23 RUE BOURGMAYER
BP 410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

NOTICE EXPLICATIVE

Par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2000, le préfet de l'Ain a prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Lange et de l'Oignin sur la commune d'Oyonnax (PPRi).

Une enquête publique sur le projet de PPRi d'Oyonnax, prescrite par arrêté préfectoral du 2 mai 2005 s'est déroulée du 30 mai 2005 au 30 juin 2005.

Le PPRi d'Oyonnax a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 septembre 2006.

Suite à un recours déposé contre l'arrêté d'approbation auprès du tribunal administratif de Lyon, le PPRi a été suspendu le 23 novembre 2006, en tant qu'il a classé la parcelle AI n° 922 en zone d'aléa fort. Compte tenu de cette ordonnance, le préfet de l'Ain a prescrit le 24 octobre 2007 la révision partielle du PPRi d'Oyonnax afin de modifier le zonage de la parcelle litigieuse.

Il est donc proposé que la parcelle AI n° 922 soit classée en zone d'aléa faible et moyen, et en zone bleue au plan de zonage réglementaire. En terme d'enjeu, cette parcelle est classée en zone UA du plan local d'urbanisme de la commune, et peut être considérée comme constructible.

La procédure de révision partielle du PPRi étant identique à celle qui conduit à l'approbation d'un PPR initial, cette proposition de modification doit être soumise à l'enquête publique et aux consultations prévues par les textes.

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- la notice explicative,
- une carte d'aléa (extrait) faisant apparaître la modification apportée à la carte initiale,
- un plan de zonage (extrait) faisant apparaître la modification apportée au plan de zonage initial,
- un règlement (extrait) faisant apparaître la modification apportée au règlement initial.